

## CONSEIL D'UFR DU 10 octobre 2014

### Salle du conseil

**Etaient présents :**

#### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. BOLLACHE, M. CHERKAOUI MALKI, MME. CHLUBA (procuration à M. DEMARQUOY à 13h35), M. DECONINCK, M. DEMARQUOY, M. FAIVRE, M. FARA, M. GUZZO, M. WIPF (procuration à M. DECONINCK).

#### Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME. ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT (procuration à M. RIALLAND à 13h25), M. ANDREOLETTI, M. BELLENGER (procuration à M. ANDREOLETTI), M. MOREAU (procuration à M. BOLLACHE), M. PICHON, MME. PRUDENT (procuration à M. SAUCEDE), M. RIALLAND, M. SAUCEDE.

- *Absents:*

M. LEVEQUE.

#### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME. GAETAN, M. LOQUIN, M. ROLLIN (procuration à M. LOQUIN).

#### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M. BEDU, MME. BIDAULT, M. MAISONHAUTE (procuration à M. ZITO), M. ZITO.

- *Absents:*

MME. GALLAND.

#### Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ALMEIDA (procuration à M. GUZZO), M. CENSIER (procuration à M. NARCE), M. GAUJOUR (procuration à M. FAIVRE), M. KADMIRI, MME. GERMAIN (procuration à M. FARA), M. WOYNAROSKI (procuration à M. CHERKAOUI MALKI).

- Absents :

MME. FOUGERON, M. ROUSSET.

#### **Membres consultatifs**

- Présente :

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

#### **Membres invités**

MME. EVROT CARRICAN, responsable antenne financière pour les questions budgétaires, excusée.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

#### **Information du Directeur de l'UFR**

Le Directeur d'UFR rappelle que cette séance exceptionnelle extraordinaire du conseil fait suite à celle du 03 octobre 2014 et a pour point unique d'ordre du jour le vote sur la mise en place éventuelle d'une capacité d'accueil en L1 à la rentrée 2015. Depuis la dernière séance du conseil, une réunion de débat et d'échanges à laquelle tous les enseignants étaient invités s'est réunie le 7 octobre à 12 h30. A l'issue de cette réunion, une majorité d'enseignants s'est exprimée en faveur de la mise en place d'une capacité d'accueil, sans enthousiasme car il n'existe pas de bonne solution. Politiquement, l'UFR est satisfaite de constater l'augmentation de son attractivité mais fonctionnellement les moyens ne suivent pas.

Il présente la circulaire et le dispositif relatifs à cette capacité d'accueil. Elle serait valable un an et une analyse de la situation serait faite à la fin de l'année 2015-2016 avec le Recteur, auquel est soumise la capacité d'accueil. En tout état de cause, le Recteur imposera d'accueillir tous les néo bacheliers de l'académie.

Il indique que M.NEVEU, secrétaire général adjoint du SNESUP s'est exprimé sur France Inter dernièrement et a indiqué qu'il fallait choisir la solution la moins pire si l'on ne voulait pas se trouver en situation ingérable, d'autant que la situation de l'Etat ne devrait pas s'améliorer à court terme.

Comme indiqué par l'IPR SVT au conseil du 03.10.2014, on s'oriente vers une augmentation régulière du nombre d'étudiants, pour des raisons démographiques. La capacité d'accueil permet de ne pas faire de bond dans les inscriptions.

Un débat s'instaure sur des solutions alternatives :

- Changement des méthodes d'apprentissage et des volumes horaires (présentiel/ numérique ; suppression des TP en L1, arrêt des enseignements en mars)
- Essayer de trouver des ressources propres
- Orienter les bacheliers technologiques et professionnels prioritairement en IUT ou BTS
- Nécessité d'une réflexion des CA des deux universités (UFC, uB) pour éviter « l'effet de vase communicant »
- Changement de décompte des heures : CM en TD à l'UFC

- Fermeture des filières coûteuses

Questions posées :

- Possibilité d'ajustement des effectifs en S2
- Quid des ex étudiants de PACES
- Pas de maîtrise du nombre de redoublants
- Critères de classement des réorientés si capacité d'accueil adoptée
- Nombre maximal de la capacité d'accueil, par catégorie
- Nécessité d'Informers les lycéens (via le rectorat et APB) et de communiquer
- Difficulté à anticiper et gérer le coût de l'offre pédagogique dès la rentrée, qui serait accentuée en cas de hausse massive des effectifs. Qui ferait, et avec quel outil, ce travail de prévision ?

Vote :

**16 pour, 9 contre, 8 abstentions**

Explication de vote : certains enseignants-chercheurs se sont abstenus malgré leur opposition à la capacité d'accueil pour respecter l'avis majoritaire émis lors de la réunion d'échanges et de débat du 7.10.2014.

Le directeur d'UFR propose qu'un groupe de travail définisse dans les prochaines semaines la capacité d'accueil par catégorie avec la gouvernance de l'UB (nombre de néo bacheliers, de réorientations etc..). Il serait composé du directeur d'UFR, du directeur des études de L1, du responsable de la commission de l'enseignement, de M. Bollache et d'un étudiant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 50.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE